

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 13 février 2017 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

## **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

17-02-34

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux - séance extraordinaire et séance ordinaire du 16 janvier 2017
  - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

### **ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

5. Soutien aux besoins d'acquisition de biens – service de sécurité des incendies – mandat
6. Rapport annuel 2016 au schéma de couverture de risques – dépôt
7. Bilan de santé de l'église – dépôt
8. Pont 9980 – montée de la rivière des Fèves – compensation
9. Poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif – appui
10. Entretien des fossés
  - .1 travaux 2017
  - .2 politique d'entretien des fossés - amendement
11. Achat de séchoirs – salle communautaire
12. Bac de recyclage à demi-prix
13. Règlement numéro 373-17 abrogeant le règlement 346-15  
visant à tarifier certains services et certaines activités municipaux
14. Vente de garage – date
15. Maire adjoint - nomination

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

16. Adoption des dépenses – janvier 2017
17. Demande d'appui financier
  - .1- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
18. Achat
  - .1 Bacs de recyclage – parcs
  - .2 Sel – acquisition de quantités supplémentaires – saison 2016-2017
19. Contrat des fournisseurs
  - .1 Jean-Yves Thibault
  - .2 Odette Ste-Marie
  - .3 Entretien blmd
  - .4 *Anne-Marie Samson – fête des bénévoles*

### **INFORMATIONS AUX CITOYENS**

20. Rapport des représentants des comités
  - .1 Culture
  - .2 Bibliothèque
  - .3 Embellissement
  - .4 Environnement
  - .5 Loisirs
  - .6 Vie communautaire et sociale
  - .7 Voirie
  - .8 OMH
  - .9 Sécurité civile
  - .10 Sécurité incendie

21. Correspondance au conseil
  - .1 suivi de la résolution - programme de crédit de taxes foncières agricole (PCTFA)
  - .2 autres correspondances
  - .3 Réforme cadastrale de la municipalité
22. Dépôt des rapports internes
  - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de décembre 2016 et janvier 2017
23. Varia
  - .1 *rencontre monsieur Luc Noppen*
24. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
25. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbaux - séance extraordinaire et séance ordinaire du 16 janvier 2017**

17-02-35

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

#### **3.1 Suivi du dernier conseil**

Madame la mairesse Francine Daigle effectue le suivi du dernier conseil municipal.

#### **4. Première période de questions du public**

Un citoyen demande pourquoi la municipalité ramasse la neige en bordure des trottoirs sur la rue. Il est demandé également la raison faisant en sorte que l'on souffle l'ensemble de cette neige souillée sur les terrains jusqu'à 6 mètres, mesure spéciale selon le règlement. Les élus prennent en considération les doléances de ces méthodes et reviendront avec des explications en tenant compte du contenu du règlement applicable.

### **ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **5. Soutien aux besoins d'acquisition de biens – service de sécurité des incendies – mandat**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit posséder une flotte de camion et des équipements pour répondre adéquatement aux interventions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir une évaluation juste et complète de l'état des équipements roulants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-36

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à la firme Les services conseil Ghyslain Robert afin de produire une analyse complète de la flotte et des besoins du service de sécurité des incendies au montant de 750\$ plus les taxes selon l'offre de services du 31 janvier 2017.

ADOPTÉ

## **6. Rapport annuel 2016 au schéma de couverture de risques – dépôt**

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du Conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-37

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le bilan des activités en incendies 2016 faisant rapport des activités du Service des Incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

## **7. Bilan de santé de l'église – dépôt**

Madame la mairesse Francine Daigle dépose officiellement le bilan de santé de l'église préparé par la firme d'architecture DMA. Une brève description du contenu de ce bilan est effectuée afin de renseigner la population présente lors de cette séance du conseil.

## **8. Pont 9980 – montée de la rivière des Fèves – compensation**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports doit reconstruire le pont numéroté 9980 sur la montée de la rivière des Fèves à l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE les acquisitions des servitudes dans ces travaux ne font pas partie du mandat de ce ministère;

CONSIDÉRANT QUE selon les plans de construction, il est requis de compenser, pour une servitude de travaux temporaires, les propriétaires possédant le matricule 8508-30-9030 au 106 montée de la rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à un accord;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-38

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la signature d'une entente préliminaire afin de compenser les propriétaires du matricule 8508-30-9030 au 106, montée de la rivière des Fèves.

Que le montant de la compensation est établi à 1 700\$ plus les taxes.

Que madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau soient autorisés à signer tous les documents en relation avec ce dossier d'acquisition d'une servitude et de compensation.

ADOPTÉ

**9. Poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif – appui**

CONSIDÉRANT QU' il est reconnu que le travail à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnement favorable aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation des plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-39

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard

ADOPTÉ

## **10. Entretien des fossés**

### **10.1 Travaux 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier prévoit entretenir chaque année des fossés de chemin et de routes sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QU' un plan d'entretien annuel caractérise les interventions selon des critères précis servant de référence;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du plan est intimement lié à une base de données géoréférencée;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-40

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux d'entretien des fossés présentés dans le plan d'intervention annuel, et ce conformément au budget approuvé par le Conseil municipal pour l'année 2017.

De permettre au directeur général, monsieur Michel Morneau, de conclure un ou des contrats afin de mener à bien le plan d'intervention 2017 d'entretien des fossés.

ADOPTÉ

### **10.2 Politique d'entretien des fossés - amendement**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge d'intérêt de modifier la politique d'entretien des fossés de chemins et des routes afin d'y intégrer notamment la notion de relation avec le document d'analyse de l'état des fossés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'entretien annuel à tenir en compte dans cette politique;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-41

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'amender la politique d'entretien des fossés tel que déposée aux élus afin d'intégrer notamment la notion du plan d'entretien annuel à tenir en compte avant d'intervenir à même les fossés de chemin.

ADOPTÉ

**11. Achat de séchoirs – salle communautaire**

CONSIDÉRANT QUE l'École St-Urbain compte réduire l'utilisation de papier à main dans ses salles de bains;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention fait référence aux obligations de réduction des déchets au règlement sur les matières résiduelles que la municipalité a adopté en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention cadre avec les valeurs municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie prenante d'une entente avec la Commission scolaire de la Vallée des Tisserands pour l'occupation et l'utilisation de la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-42

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 2 séchoirs à main pour les deux salles de bains de la salle communautaires au 9 rue de l'École au montant de 485\$, modèle El-Nino de la marque Stelpro plus les taxes applicables

ADOPTÉ

**12. Bac de recyclage à demi-prix**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire favoriser le recyclage afin de réduire les matières se rendant à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure a pour but d'assurer notre performance dans la réduction du tonnage annuel des déchets;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-43

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la vente de bacs de recyclage aux résidents de la municipalité à demi-prix du prix d'acquisition.

ADOPTÉ

**13. Règlement numéro 373-17 abrogeant le règlement 346-15 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux**

ATTENDU QUE la municipalité reçoit de façon régulière des demandes de services;

ATTENDU QUE ces demandes occasionnent des dépenses à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire facturer les coûts de ces services rendus;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un mode de tarification comme le permet les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-44

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement 373-17 abrogeant le règlement 346-15 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux tel que déposé.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

#### **14. Vente de garage - date**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier détermine la ou les dates annuelles de vente de garage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition est conforme au règlement numéro 345-15 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-45

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser une vente de garage sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier le 20-21-22 mai 2017.

ADOPTÉ

#### **15. Maire(sse) adjoint(e) - nomination**

17-02-46

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec

Que madame la conseillère Nicole Sainte-Marie soit désignée mairesse suppléante en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valable du 13 février 2017 au 31 mars 2017.

ADOPTÉ

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**16. Adoption des dépenses – janvier 2017**

17-02-47

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 17 janvier 2017 au 13 février 2017 inclusivement, totalisant un montant de 151 919.81\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

**17. Demande d'appui financier**

17-02-48

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

.1 La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

125 \$

ADOPTÉ

**18. Achat**

**18.1 Bacs de recyclage – parcs**

CONSIDÉRANT la subvention obtenue de la Table de récupération hors foyer, un programme de Éco Entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement doit être effectué avant l'appel d'offres dans le but de ne pas perdre la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-49

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir des flots multimatières deux voies – le Charlevoix galvanisés noirs au montant de 2 380\$ plus le transport et les taxes applicables de NI Corporation.

ADOPTÉ

**18.2 Sel – acquisition de quantités supplémentaires – saison 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a connu des périodes de verglas avec un total de 48mm à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur est intervenu notamment sur 15 jours de sortie en continu avec épandage;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu 100 tonnes de sel routier pour la saison alors que nous en sommes à 158 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des besoins jusqu'à la mi-mars s'établit à 40 tonnes de sel routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dépassé sa capacité d'achat à l'Union des Municipalités du Québec selon son entente annuelle soit 120 tonnes de sel routier, le résiduel n'étant pas pénalisé alors qu'il y a eu des sessions des tonnages supplémentaires par d'autres municipalités du groupe G2;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut maintenant acquérir du sel routier chez d'autres fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

17-02-50

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à acquérir 40 tonnes de sel routier chez le plus bas des soumissionnaires.

ADOPTÉ

## **19. Contrat des fournisseurs**

### **19.1 Jean-Yves Thibault**

17-02-51

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le contrat de service pour l'année 2017 de monsieur Jean-Yves Thibault, Ferme Jybault senc., pour l'aide aux travaux de voirie.

ADOPTÉ

### **19.2 Odette Ste-Marie**

17-02-52

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le contrat de service pour l'année 2017 de madame Odette Ste-Marie, pour l'entretien ménager de la bibliothèque et du centre municipal.

ADOPTÉ

### **19.3 Entretien BLMD**

17-02-53

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le contrat de service pour l'année 2017 de BLMD pour l'entretien de la salle communautaire et de la caserne de pompier.

ADOPTÉ

#### **19.4 Anne-Marie Samson – fête des bénévoles**

17-02-54

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer le contrat de service d'Anne-Marie Samson pour l'organisation de la fête des bénévoles de l'année 2017 selon l'offre de services datée du 17 janvier 2017.

ADOPTÉ

### **INFORMATIONS AUX CITOYENS**

#### **20. Rapport des représentants des comités**

##### **20.1 Culture**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

##### **20.2 Bibliothèque**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.  
Madame Doris Comeau a été nommée responsable de la bibliothèque par intérim.

##### **20.3 Embellissement**

Il n'y a pas de rapport des activités.

##### **20.4 Environnement**

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

##### **20.5 Loisirs**

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

##### **20.6 Vie communautaire et sociale**

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

##### **20.7 Voirie**

Il n'y a pas de rapport des activités.

##### **20.8 OMH**

Monsieur le conseiller Mario Parent fait son rapport des activités.

##### **20.9 Sécurité civile**

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

## **20.10 Sécurité incendie**

Monsieur le directeur du service de sécurité des incendies fait son rapport des activités.

## **21. Correspondance au conseil**

### **21.1 Suivi de la résolution - programme de crédit de taxes foncières agricole (PCTFA)**

Madame la mairesse Francine Daigle fait le suivi de la résolution en lien avec le programme de crédit de taxes foncières agricole (PCTFA).

### **21.2 Autres correspondances**

La liste de la correspondance est déposée.

## **22. Dépôt des rapports internes**

### **22.1. Statistiques des permis et des certificats – mois de décembre 2016 et janvier 2017**

Les rapports statistiques des mois de décembre 2016 et janvier 2017 sont déposés aux élus.

## **23. Varia**

### **23.1 Rencontre avec monsieur Luc Noppen**

Il y aura une rencontre avec monsieur Luc Noppen le 17 février à 13h et les élus municipaux en lien avec l'avenir de l'église.

## **24. Deuxième période de questions du public**

Un citoyen demande s'il y aura un effet sur les finances du HLM de Saint-Urbain-Premier en lien avec le processus des fusions de ces entités. Il est cité l'impact sur la comptabilisation des dépenses en immobilisation. Madame la mairesse Francine Daigle indique qu'elle ou un autre élu posera cette question lors d'une rencontre de travail.

Un citoyen demande s'il y a des frais municipaux attachés au projet de la rénovation cadastrale. Monsieur le directeur général indique que selon son expérience, il y a uniquement le temps de validation des propriétés municipales à effectuer.

## **25. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h50.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, directeur général